Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260119-2026_04-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf janvier deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le treize janvier deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PENHOUËT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents (14) : Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Muriel CARUHEL, Corinne LUCAS, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Bérangère HENNACHE, Ludivine MARGELY, Franck BEAUFILS, Amandine BRENAND, Sophie GUYON, Loic DE COURLON, Eric LEGRAND.

Représentés (5) : Romain ANDRIEUX pouvoir à Michel PENHOUET ; Frédérique DYEVRE BERGERAULT pouvoir à Françoise RIOU ; Emmanuelle DUGAIN pouvoir à Bérengère HENNACHE ; Eric FROMONTpouvoir à Franck BEAUFILS ; Florence ADAM pouvoir à Ludivine MARGELY.

Monsieur Franck BEAUFILS a été nommé secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°04-2026
Versement d'une subvention à l'ASL du Lotissement du domaine de La Fossette pour l'entretien des espaces verts au titre de l'année 2026

Rapporteur : Michel Penhouët

M. le Maire rappelle à l'assemblée que lors des travaux de création du lotissement du Domaine de La Fossette en 2014, des travaux d'un montant initial d'environ 100 000€ n'ont finalement pas été réalisés (dont la mise en place d'un transformateur par ENEDIS).

Il est précisé que le bénéfice tiré par la Commune de la non-réalisation de ces travaux sur un budget annexe de la commune n'était pas de nature à léser les colotis, dans la mesure où ces derniers ont été raccordés à un autre transformateur en courant moyenne ou basse tension pour leur réseau de distribution.

Toutefois, dans un souci de transparence et sans obligation de sa part, la commune a proposé aux copropriétaires de prendre en charge l'entretien des espaces verts du lotissement à hauteur de 100 000€.

En attendant la rétrocession des espaces verts à l'ASL, les factures d'entretien ont été réglées par la mairie pour un montant total de 23 501,15€.

La rétrocession des espaces verts à l'ASL étant intervenue le 08 février 2024, les modalités de remboursement du solde correspondant à 76 498,85€ ont été fixées par le conseil municipal du 21 mai 2024, à savoir :

Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260119-2026_04-DE

- Versement à l'ASL d'une subvention maximum de 10 000€ en 2024 pour effectuer des travaux écologiques d'entretien des espaces verts, grâce à des techniques respectueuses de l'environnement.
- Le versement de la subvention se fera par trimestre sur présentation des factures détaillées libellées au nom de l'ASL et acquittées par ses soins, dans la limite de l'enveloppe maximum de 10 000€. Pour ce faire, les factures seront transmises à la mairie 10 jours ouvrés avant l'échéance de chaque trimestre.

Le récapitulatif des remboursements effectués depuis 2021 est le suivant :

Année	Objet	Montant	Montant annuel
	Subvention acordée	**100 000,00 €**	**10 000,00 €**
2021	Versement d'un acompte à l'association	10 000,00 €	10 000,00 €
2022	Prise en charge de deux factures Reflets et Jardins	1 906,50 €	1 906,50 €
2023	Prise en charge des factures d'entretien des espaces verts 2023	9 380,65 €	9 380,65 €
2024	Prise en charge des factures d'entretien des espaces verts 1er trimestre 2024	2 214,00 €	10 000,00 €
	Prise en charge des factures d'entretien des espaces verts avril à août 2024	6 066,00 €	
	Prise en charge des factures d'entretien des espaces verts septembre à novembre 2024	1 720,00 €	
2025	Prise en charge des factures d'entretien des espaces verts décembre 2024 à février 2025	2 469,00 €	10 000,00 €
	Prise en charge des factures d'entretien des espaces verts mars à mai 2025	2 469,00 €	
	Prise en charge des factures d'entretien des espaces verts juin à septembre 2025	3 292,00 €	
	Prise en charge des factures d'entretien des espaces verts octobre à décembre 2025 - **Solde subvention 2025**	1 770,00 €	
	SOLDE SUBVENTION	**58 712,85 €**	

Afin de permettre à la Commune de poursuivre son engagement à l'égard des copropriétaires, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le versement à l'ASL de La Fossette d'une subvention maximum de 10 000€ au titre de 2026 pour l'entretien des espaces verts du lotissement du Domaine de La Fossette selon les modalités ci-avant exposées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ***ATTRIBUE*** *au titre de l'exercice budgétaire 2026 une subvention maximum de 10 000 € à l'association syndicale du lotissement « Le domaine de la Fossette » versée selon les modalités suivantes :*
  - *Versement à l'ASL d'une subvention maximum de 10 000€ pour effectuer des travaux écologiques d'entretien des espaces verts grâce à des techniques respectueuses de l'environnement ;*
  - *Versement de la subvention par trimestre sur présentation des factures détaillées libellées à son nom et acquittées par ses soins, transmises à la mairie 10 jours ouvrés avant l'échéance de chaque trimestre.*
- ***DIT*** *que les crédits nécessaires sont prévus à l'ouverture des crédits pour l'année 2026 au compte 6574 du budget principal ;*
- ***AUTORISE*** *M. le Maire à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Michel PENHOUËT

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)